



3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

Nous avons le plaisir de vous féliciter pour votre élection ou votre réélection au Parlement fédéral et vous souhaitons un bon début de nouvelle législature. *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

Les enfants et les jeunes au cœur du débat politique

Par ses « 3 minutes pour les jeunes », la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) apporte à chaque session un éclairage bref, mais argumenté et basé sur son expertise, à propos d'un sujet important pour l'enfance et la jeunesse. À l'entame de la nouvelle législature, la CFEJ souhaite vous présenter son mandat et quelques-uns de ses thèmes prioritaires.

La CFEJ est une commission extraparlamentaire permanente instituée par le Conseil fédéral en 1978. Elle compte 20 membres, spécialistes du domaine de l'enfance et de la jeunesse. Actifs dans divers contextes et disciplines, ces expertes et experts mettent en commun, entre autres, leurs connaissances spécialisées en matière de formation et d'éducation, d'encouragement et de participation, de loisirs et de sport, de santé et de prévention, de protection de l'enfance et de droits de l'enfant.

Défendre les intérêts et les perspectives des enfants et des jeunes

Conformément à son mandat légal¹, la CFEJ conseille

le Conseil fédéral en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Elle est en outre chargée d'observer la situation des enfants et des jeunes en Suisse, de relever les évolutions récentes et, au besoin, de proposer des mesures. Son mandat comprend aussi l'examen des conséquences de projets de lois et d'ordonnances fédérales pour les enfants et les jeunes et la sensibilisation de l'opinion publique aux attentes et aux besoins des enfants et des jeunes.



La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, base légale contraignante et pas uniquement pour les travaux de la CFEJ

Les contributions de la CFEJ se fondent sur l'expertise de ses membres et sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant². La Suisse l'a ratifiée en 1997³. Sa mise en œuvre relève de la responsabilité des autorités fédérales, cantonales et communales. Par sa ratification, l'État s'engage à prendre prioritairement en considération l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui concernent ce dernier. Dans cette tâche et la mise en œuvre de la convention, les autorités sont soutenues par de nombreux acteurs de la société civile.

¹ Art. 22, LEEJ: <https://ekkj.admin.ch/fr/la-cfej/mandat>

² https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2055_2055_2055/fr

³ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/kinder-und-jugendfragen/kinderrechte.html>



Outre ses prises de position (par ex. sur l'ordonnance sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et des jeux vidéo ou sur la révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques) et ses positions (récemment, sur l'éducation à la citoyenneté en Suisse), la CFEJ publie des études et des rapports, et organise des colloques nationaux (en 2022, par ex., sur le thème « Perspective de genre dans le travail avec les enfants et les jeunes. Des pistes pour agir ». Concernant ses thèmes prioritaires, la CFEJ élabore des recommandations destinées à la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse (par ex. pour renforcer la participation politique des jeunes).

Thèmes prioritaires actuels de la CFEJ

Participation politique et éducation à la citoyenneté :

la CFEJ a mandaté une étude (2022, en allemand avec résumé en français) pour examiner ce qui motive les jeunes à s'engager en politique et quels sont, à leurs yeux, les potentiels de changement. Sur la base des résultats de l'étude, la Commission a formulé des recommandations pour renforcer la participation politique des enfants et des jeunes et rédigé une prise de position sur l'éducation à la citoyenneté en Suisse. Si la participation active et des informations adaptées aux enfants et aux jeunes sont des droits, ils restent insuffisamment appliqués. Il importe que la participation politique des enfants et des jeunes soit reconnue et valorisée et qu'on leur offre des possibilités de participation adéquates.

Perspective de genre dans la politique de l'enfance et de la jeunesse :

la construction de l'identité de genre se fait dès le plus jeune âge dans un contexte marqué par des stéréotypes tenaces, ce qui, par la suite, mène à des inégalités et empêche les jeunes de déployer tout leur potentiel. En se focalisant sur les enfants de 0 à 4 ans, dans le contexte des structures d'accueil de jour, et sur les adolescents de 12 à 18 ans, dans celui des activités de jeunesse extrascolaires, la CFEJ a fait établir, en 2021, un état des lieux des recherches et projets intégrant la perspective de

genre. Par l'organisation, en 2022, d'une conférence nationale, la CFEJ a voulu répondre au besoin d'échange de connaissances et de bonnes pratiques exprimé lors de cette étude. Un rapport d'activité résume les travaux ainsi que les principaux constats.

Santé psychique des enfants et des jeunes : la promotion de la santé psychique des enfants et des jeunes constitue l'un des plus grands défis de la politique de la santé de notre temps. Le besoin de soutien semble encore plus important face à la pression croissante vers la performance et aux récentes crises globales, ce d'autant plus que de nombreux jeunes se sentent confrontés à des attentes excessives et sont inquiets pour leur avenir. Dans ce contexte, la CFEJ se concentre sur la promotion de la santé psychique et la prévention des problèmes mentaux chez les jeunes ; elle publiera l'année prochaine une position sur le sujet.

Les rapports, les études et les prises de position mentionnés sont disponibles sous www.cfej.ch. La CFEJ se réjouit de vous remettre ses prochains « 3 minutes pour les jeunes » qui aborderont un objet parlementaire ayant trait à l'enfance ou à la jeunesse traité au cours de la session.

En tant que parlementaire, vous pouvez apporter une contribution significative à une politique favorable aux enfants et aux jeunes. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette entreprise.



Pour toute information

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 92 26

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

www.cfej.ch